

## Conseil Municipal du 12 Février 2016

Étaient présents : Denis Jacquin – Géraldine Leroy – Yoann Girard – Lysiane Pointurier – Jean-François Niess – Patrick Geistel – François Monnier – Sylvie Robert – Frédéric Arnoux – Julie Gillet – François Mairey – Michel Domon.

Absente : Kathia Dodane.

12 conseillers participent aux délibérations.  
Patrick GEISTEL est élu secrétaire de séance.  
Convocations envoyées le 04 février 2016.

### ORDRE DU JOUR :

#### ➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2015**

#### ➤ **Communication du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

- Election au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.
- Création poste Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.
- Signature conventions avec CAP Emploi, Pôle Emploi et/ou le Département.
- Destination coupe de bois parcelle 28.
- Approbation règlement occupation jardin familial.
- Modification des tarifs d'enlèvement des ordures ménagères pour les forains.
- Vote des comptes administratifs 2015.
- Affectation des résultats des comptes administratifs 2015.

#### ➤ **Informations et questions diverses**

- Informations et questions diverses.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal avec l'ajout d'une délibération concernant l'approbation des comptes de gestion 2015 de la Trésorerie avant le vote des comptes administratifs 2015 de la Commune. Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### ➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2015**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### ➤ **Communication du Maire**

- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 1 et 2 catégorie du 09 janvier 2016 à 08h00 au 10 janvier 2016 à 02h00 par la co-présidente du tennis de table madame JEANNOT Sandrine pour un loto annuel.
- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie du 06 février 2016 à 18h00 au 07 février 2016 à 02h00 par le président de Doubs et Loue Football monsieur VALLADONT Thibault pour un loto annuel.
- Arrêté d'accord d'un permis de construire déposé par monsieur MARGUIER Damien – 8 Rue de la Corvée parcelle AB 83 – en date du 28 janvier 2016.
- Certificat d'urbanisme CU a demandé par Maître COMPAGNE et délivré par la commune pour parcelles AC 35 (partage MASSON) – 10 rue de la Cry – en date du 04 février 2016.
- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 1 et 2 catégorie du 21 février 2016 à 10h00 au 21 février 2016 à 21h00 par la co-présidente du tennis de table madame JEANNOT Sandrine pour un le vide grenier annuel du club.

#### ➤ **Délibérations**

#### **2016-02-12-01 : ELECTION AU POSTE DE 3<sup>e</sup> ADJOINT.**

Monsieur le Maire propose de pourvoir le poste de 3<sup>e</sup> Adjoint laissé vacant par le décès subit de Robert Napoléone.  
Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande qui est candidat.

## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 12 février 2016

Un seul candidat se propose, monsieur Jean-François NIESS.

Considérant cette seule candidature, le Maire après avoir demandé son avis à l'assemblée, fait procéder au vote à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 3<sup>e</sup> Adjoint.

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Jean-François NIESS

11 Voix

1 Abstention

M. Jean-François NIESS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième Maire-Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions. Ses délégations seront l'urbanisme, les bâtiments communaux, la voirie, l'eau et l'assainissement.

### **2016-02-12-02 : CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 27 mars 2015.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 h 00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Grade : rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

La création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 35 h 00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Grade : rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 et articles concernés.

(tableau ci-annexé).

### **2016-02-12-03 : SIGNATURE CONVENTIONS AVEC CAP EMPLOI, POLE EMPLOI.**

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il est de 20 heures hebdomadaires minimum, pour une durée de 12 mois renouvelable avec un maximum de 24 mois.

Le taux de prise en charge de l'Etat est fixé par le Préfet de Région et peut aller de 70 % à 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures par semaine.

Il y a exonération des cotisations patronales, taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage.

Le salarié n'entre pas dans le calcul de l'effectif de la collectivité pendant toute la durée du contrat. L'indemnité de fin de contrat n'est pas due par l'employeur.

La mise en place d'un contrat de ce type, à raison de 20 heures par semaine, aurait un coût d'environ 270 € par mois, soit **3 240 € par an**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDENT** le recrutement d'une ou de deux personnes en CAE dès que possible et

**AUTORISENT** le Maire à prendre toute décision relative à cette (ces) embauche(s).

### **2016-02-12-04 : DESTINATION COUPE DE BOIS PARCELLE 28.**

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil Municipal de la commune de Torpes a choisi de délivrer aux affouagistes le bois de chauffage de la parcelle 28.

Compte tenu de la diminution de nombre d'affouagistes et de la particularité de la coupe, le Conseil Municipal décide de changer la destination initiale et propose pour cette parcelle une vente de gré à gré des produits issus de la coupe.

**Cette délibération ANNULE et REMPLACE, pour le bois de chauffage de la parcelle 28 uniquement, celle du 27 juin 2014.**

Le prix sera de 3 € le stère au lieu de 6.50 € en raison de la difficulté de l'exploitation du bois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **AUTORISENT** la nouvelle destination de la coupe 28.

**2016-02-12-05 : APPROBATION REGLEMENT OCCUPATION JARDIN FAMILIAL.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de louer à des particuliers des terrains communaux pour y exploiter des jardins familiaux ou y stocker du bois.

Dans le prolongement de cette démarche il est proposé d'établir une convention avec les Particuliers pour l'exploitation de ces terrains.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2016-02-12-06 : MODIFICATION DES TARIFS D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES FORAINS.**

Au vu des coûts réels d'enlèvement des ordures ménagères lors de la fête foraine de septembre 2015, le Maire propose d'adapter les tarifs 2016 à ces mêmes coûts, soit : 34 € par caravane.

**Cette délibération ANNULE et REMPLACE, pour ce tarif uniquement, celle du 18 décembre 2015 n° 2015-12-18-62.**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **AUTORISENT** cette modification.

**2016-02-12-07 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA TRESORERIE.**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats des comptes de gestion établis par le Trésorier.

**Service Général (Commune) :**

	Résultat 2014	Part affectée investissement 2015	Résultat 2015	Résultat clôture
Investissement	113 383.29	0.00	-270 009.63	-155 626.34
Fonctionnement	161 413.13	0.00	116 191.28	277 604.41
Total	274 796.42	0.00	-153 818.35	120 978.07

**Service Alimentation en Eau Potable :**

	Résultat 2014	Part affectée investissement 2015	Résultat 2015	Résultat clôture
Investissement	94 147.75	0.00	-36 346.30	57 801.45
Fonctionnement	76 590.78	0.00	16 582.23	93 173.01
Total	170 738.53	0.00	-19 764.07	150 974.46

**Service Assainissement :**

	Résultat 2014	Part affectée investissement 2015	Résultat 2015	Résultat clôture
Investissement	-16 914.60	0.00	50 646.35	33 731.75
Fonctionnement	64 768.55	16 914.60	37 018.51	84 872.46
Total	47 853.95	16 914.60	87 664.86	118 604.21

**Lotissement « A La Cry » :**

	Résultat 2014	Part affectée investissement 2015	Résultat 2015	Résultat clôture
Investissement	-205 655.68	0.00	-114.10	-205 769.78

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 12 février 2016

Fonctionnement	205 541.58	0.00	114.10	205 655.68
Total	-114.10	0.00	0.00	-114.10

**C.C.A.S. :**

	Résultat 2014	Part affectée investissement 2015	Résultat 2015	Résultat clôture
Fonctionnement	5 399.75	0.00	-1 937.03	3 462.72

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVENT** les comptes de gestion 2015 dressés par Monsieur le Trésorier.

**DECLARENT** que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

**2016-02-12-08 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015.**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets.

**Service Général (Commune) :**

Résultat cumulé intégrant le report de l'exercice 2014, le résultat de l'exercice 2015 (pas de reste à réaliser à reporter en 2016) :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	425 083.87	702 688.28	277 604.41
Investissement	359 370.99	202 744.65	-156 626.34
<b>Solde cumulé</b>	<b>784 454.86</b>	<b>905 432.93</b>	<b>120 978.07</b>

**Service Alimentation en Eau Potable :**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	84 805.44	177 978.45	93 173.01
Investissement	74 879.20	132 680.65	57 801.45
<b>Solde cumulé</b>	<b>159 684.64</b>	<b>310 659.10</b>	<b>150 974.46</b>

**Service Assainissement Collectif et Non Collectif :**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	59 235.27	144 107.73	84 872.46
Investissement	33 977.55	67 709.30	33 731.75
<b>Solde cumulé</b>	<b>93 212.82</b>	<b>211 817.03</b>	<b>118 604.21</b>

**Lotissement « A La Cry » :**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	0.00	205 655.68	205 655.68
Investissement	205 769.78	0.00	-205 769.78
<b>Solde cumulé</b>	<b>205 769.78</b>	<b>205 655.68</b>	<b>-114.10</b>

**C.C.A.S. :**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 537.03	5 999.75	3 462.72
Investissement	0.00	0.00	0.00
<b>Solde cumulé</b>	<b>2 537.03</b>	<b>5 999.75</b>	<b>3 462.72</b>

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, se retire de la salle du Conseil Municipal. Madame Géraldine Leroy, 1ère Adjointe, est élue Présidente de séance et fait procéder au vote de ces comptes.

## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 12 février 2016

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents  
**APPROUVENT** les comptes administratifs 2015.

### **2016-02-12-09 : AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015.**

Les cinq budgets présentent un excédent de fonctionnement.

Les budgets Alimentation en Eau Potable, service Assainissement présentent un excédent d'investissement.

Le budget service Général présente un déficit d'investissement.

*Le budget CCAS n'a pas de mouvement en section d'investissement et le budget lotissement à La Cry a un déficit d'investissement au sens comptable du terme.*

Pour l'affectation des résultats (excédent de fonctionnement) qui sera reprise au budget primitif 2016, le Maire propose :

	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>Affectation 1068 (recette investissement)</b>	<b>Affectation R002 (excédent de fonctionnement reporté)</b>
Service Général	277 604.41	156 626.34	120 978.07
Service Eau Potable	93 173.01		93 173.01
Service Assainissement	84 872.46		84 872.46
C.C.A.S.	3 462.72		3 462.72

Pour le budget Lotissement « A La Cry », l'affectation est particulière :

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont reportés à l'identique dans les articles suivants :

205 655.68 € en R002 : excédent de fonctionnement reporté.

205 769.78 € en D001 : dépenses d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents  
**APPROUVENT** l'affectation des résultats 2015.

### **Informations et questions diverses**

#### **Informations**

Monsieur le Maire évoque le mail envoyé par monsieur BARDY Dominique sur le stationnement lors des manifestations organisées à la salle polyvalente. Il semblerait que le nombre de personnes accueilli lors de la soirée loto organisée par l'USTB ait largement dépassé les limites autorisées. Un courrier va être envoyé aux associations organisatrices de loto afin de leur rappeler qu'il leur revient de gérer les stationnements ainsi que le nombre de personnes autorisées.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en mairie le 25 mars 2016 pour le vote des budgets.

Le Maire évoque la réunion du samedi 13 février 2016 entre les communes concernées pour une éventuelle fusion. Un compte rendu ainsi que les documents préparatoires seront envoyés à chaque conseiller.

A la suite d'une énième constat d'excès de vitesse aux abords de l'école il est décidé l'achat d'un coussin berlinois pour la route d'Osselle. Il serait installé avant le rond-point. Une demande d'autorisation sera adressée au Conseil Départemental.

Il n'y a pas d'éclairage public rue de la Coop. Une solution financièrement acceptable sera recherchée pour installer un point lumineux.

Rappel : le panneau « La Piroulette » est à changer...

Demande de mise en place d'un panneau d'information accessible à tout le monde aux abords de la boulangerie.

Parking école : toujours à déplorer des incivilités et comportements dangereux de la part des automobilistes.

Prolifération des déjections canines dans les massifs, rue du château, de la Corvée, ...  
Comment faire pour mettre fin à ces comportements ?

Séance levée à 23 h 15.